



# Groupes de besoins au collège : un nouveau décret confirme la prolongation de la mesure en 6 et 5

*Eléa Pommiers*

**Le ministère de l'éducation nationale était contraint de publier un nouveau texte après l'annulation, en novembre 2024, de l'arrêté qui avait créé les groupes de besoins en mathématiques et en français. Il attend toutefois un premier bilan de l'inspection générale pour formuler des recommandations aux collèges.**

Les groupes de besoins au collège ont de nouveau une assise réglementaire. Quatre mois après l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté de mars 2024 qui avait introduit la nouvelle organisation des cours de mathématiques et de français au collège, le ministère de l'éducation nationale a publié, dimanche 6 avril, un décret pour donner un nouveau cadre à cette mesure entrée en vigueur en septembre 2024.

La décision du 28 novembre 2024 de la haute juridiction administrative n'invalide pas le fond de la réforme. Elle était motivée par « l'incompétence » du ministère à instaurer cette disposition par un simple arrêté, et enjoignait au gouvernement d'adopter un décret signé par le premier ministre. Sur le fond, le texte publié dimanche ne reproduit cependant pas exactement celui de 2024, qui créait des groupes de besoins de la 6e à la 3e, conformément au souhait de Gabriel Attal, ministre de l'éducation nationale de juillet 2023 à janvier 2024 et instigateur de la réforme.

Nommée à la tête de l'éducation nationale en décembre 2024, Elisabeth Borne a pris ses distances avec la politique que son prédécesseur avait baptisée le « choc des savoirs » et remis nombre des mesures annoncées par Gabriel Attal. Dans le décret publié le 6 avril, il n'est ainsi plus question de groupes de besoins en français et mathématiques pour les 4e et 3e, qui devaient initialement être concernés par la mesure à partir de septembre 2025.

Comme l'avait annoncé la ministre en janvier, pour ces deux niveaux, « les enseignements communs sont renforcés par un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de tous les élèves ». Pour mettre en place ces dispositifs de soutien, dont la forme est laissée à l'appréciation de chaque collège, la Rue de Grenelle avait annoncé en janvier 324 postes d'enseignants supplémentaires pour la rentrée 2025. « Certains établissements ont reçu quelques heures en plus, mais pas tous, note cependant Audrey Chanonat, du SNPDEN-UNSA, syndicat majoritaire chez les chefs d'établissement. Soit les collèges rognent sur leurs moyens existants pour créer ces accompagnements, soit ils ne feront rien. »

## Revirements politiques

Le ministère a en revanche bien reconduit l'organisation des cours de français et de mathématiques « en groupes » pour les 6e et les 5e, qui étreignent la mesure depuis septembre 2024, selon les mêmes modalités que celles définies par le précédent arrêté. Le fonctionnement en groupes doit ainsi concerner toutes les heures hebdomadaires des deux disciplines, et les élèves peuvent être réunis dans leur « classe de référence » une à dix semaines par an. « Les groupes sont constitués en fonction des



besoins des élèves identifiés par les professeurs », dispose le texte, laissant ainsi la main aux équipes pédagogiques pour constituer les regroupements selon les critères qu'ils estiment les plus pertinents. Il prévoit également que « les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits ».

Ce nouveau décret, soumis au conseil supérieur de l'éducation le 20 janvier, avait été contesté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, qui rejettent les mesures du « choc des savoirs » depuis leur présentation en décembre 2023. Elles demandent ainsi unanimement l'abandon des groupes de besoins, que la majorité des syndicats, y compris des chefs d'établissement, dénonce comme une atteinte au collège unique et un vecteur d'inégalités entre les élèves.

Elisabeth Borne a, pour l'heure, décidé de les maintenir en 6e et 5e au nom de la « stabilité », les collèges ayant dû mettre en œuvre, souvent dans la précipitation, de nouvelles mesures à chaque rentrée depuis 2023 pour suivre le rythme des annonces et des revirements politiques. « Nous devons être attentifs à ne pas donner de coups de volant dans un sens puis dans l'autre », fait valoir la ministre auprès du Monde. La locataire de la Rue de Grenelle souhaite attendre le bilan de la mission d'évaluation menée par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, prévue pour durer deux ans, avant de décider du maintien, de l'adaptation ou de l'abrogation de la mesure.

L'ancienne première ministre laisse cependant la porte ouverte à des ajustements dans les prochaines semaines. Les premiers retours des inspecteurs ont confirmé une importante diversité des choix opérés par les collèges, et les conséquences préjudiciables de certaines organisations des groupes sur les élèves, notamment les plus faibles. Le ministère attend ainsi la finalisation d'un premier rapport, au mois de mai, et envisage de formuler des recommandations à destination des équipes pédagogiques.

« Ma philosophie générale consiste à donner des marges de manœuvre aux établissements, précise Elisabeth Borne. Mais nous réfléchissons à donner des orientations pour proscrire certains choix, comme celui de réunir dans le même groupe des élèves à besoins particuliers, des élèves allophones et des élèves fragiles sur le plan scolaire, car ça ne leur donne aucune chance de progresser. » ■

